

Périodiques non canadiens

D'après la manière avec laquelle il a présenté le bill et préparé le discours qu'il a fait la semaine dernière il semble que le ministre voulait obtenir l'effet le plus frappant possible et empreindre ses propos d'une autorité qui, croyait-il peut-être, risquait de lui échapper. Nous ne savons pas qui a rédigé le discours, mais on peut s'imaginer que lorsqu'on a voulu y aller d'une idée qui fonctionnerait le conseiller a signalé, qu'un grand chef avait déjà employé dix impératifs des siècles auparavant; le ministre a saisi l'idée tout en voulant savoir dans quoi il s'engageait. Il était sceptique et se demandait s'il devrait y consacrer autant de temps de son horaire chargé; l'auteur a probablement déclaré qu'il ne savait pas si les Canadiens accepteraient dix impératifs et finalement, le sans doute ministre a décidé de n'en utiliser que huit. La difficulté se trouvait ainsi écartée.

Au lieu de graver la montagne, on les soupçonne d'être montés au sommet de la tour du CN à Toronto et, de là, d'avoir passé en revue tout l'empire de l'édition au Canada qui importait aux yeux du ministre et de ses conseillers; et le ministre en serait redescendu avec les huit commandements qui ont été présentés au débat du 8 mai. Je ne veux nullement insinuer que ces huit ont quelque chose à voir avec les dix originaux. Je ne veux pas laisser entendre qu'ils auraient force ou autorité ou qu'ils passeront à l'histoire de la nation si les autres restent dans l'histoire du monde. Au lieu de les appeler des commandements, on pourrait, je pense, les appeler les huit interdictions. Ils forment une liste intéressante. Je ne les lirai pas tous, mais j'aimerais attirer l'attention sur trois d'entre eux. Le troisième se lit comme suit:

Troisièmement, nous ne voulons pas le maintien d'une situation où la vision du monde des lecteurs canadiens est influencée par des périodiques américains dont la publication au Canada est facilitée par une réduction fiscale destinée à l'origine à favoriser les publications canadiennes.

● (1530)

A mon avis, il existe une différence entre un point de vue mondial et un point de vue universel. La demande d'appui que le *Reader's Digest* a adressée à ses abonnés a suscité une remarquable réaction. Nonobstant les termes mêmes du député de Burnaby-Seymour (M. Raines) que nous venons juste d'entendre, la réaction a été remarquable. Bien que le débat du bill à l'étude ait été court, plusieurs députés ont signalé que leur courrier dépasse toute correspondance semblable qu'ils ont reçue au cours de la présente législature.

Exposant le quatrième motif, le ministre a déclaré:

Quatrièmement, nous ne voulons pas le maintien d'une pratique par laquelle les comptes rendus et articles reproduits dans l'édition française du *Reader's Digest* diffusée au Canada sont habituellement traduits à l'extérieur du Canada.

Si nous revenons un peu en arrière, nous constatons que le *Reader's Digest* a publié sa première édition à une époque où la sensibilisation à l'égard de la «langue française vivante» n'était pas si répandue qu'elle l'est aujourd'hui au Canada. Cette pratique pourrait certes changer facilement grâce à des négociations entre le secrétariat d'État et la revue. Enfin, voici le huitième point du ministre. Je cite:

Huitièmement, nous ne voulons pas la poursuite d'une politique apparente de «canadianisation» qui, après trente ans, n'empêche pas que *Time* au Canada soit toujours détenu et contrôlé intégralement par Time Inc. aux États-Unis et publie un contenu à 10 p. 100 canadien, et que *Reader's Digest* n'appartienne qu'à 30 p. 100 à des Canadiens et offre un contenu à 25 p. 100 canadien dans l'édition anglaise et à 15 p. 100 canadien dans l'édition française.

A mon avis, par son huitième point, le ministre fait beaucoup pour séparer les deux revues, même si dans toutes ses annonces et déclarations, et celles de son ministère, on a toujours soigneusement associé les deux publications. Vu les faits qu'il choisit de présenter comme les huit impératifs des éditeurs canadiens, il aurait pu substituer un «alors que» à «et», avant la mention du *Reader's Digest*, et s'abstenir de dire qu'elle «n'appartienne qu'à» vu la différence énorme entre zéro et 30 p. 100.

Je le répète, la revue et le secrétariat d'État pourraient négocier la question de l'augmentation du pourcentage d'actionnaires et d'employés canadiens et des directeurs de la rédaction de l'édition canadienne du *Reader's Digest*, parce que le contenu de cette revue est certainement très différent de celui du *Time*; du fait même que le *Time* est hebdomadaire, il ne donne pas du tout la même vision du monde aux Canadiens puisque le ministre a l'air de penser que cette revue influence à ce point leur vision du monde.

Les commentants qui m'ont écrit ont fait une distinction très nette entre les deux revues. Il ne faut pas oublier non plus que le *Time* a demandé à ses abonnés de remplir une formule glissée dans la revue et d'écrire à leur député, mais la manière dont les commentants ont réagi pour le *Time* diffère beaucoup de celle de ceux qui ont exprimé leurs vues au sujet du *Reader's Digest*. Les abonnés du *Reader's Digest* ont écrit personnellement; ils n'ont pas rempli ni signé une formule. Ils ont fait la lettre eux-mêmes. Ils ont parlé du *Reader's Digest* comme on le ferait d'un vieil ami ou d'un parent. Ils ne se souciaient pas de son influence sur leur vision du monde, mais s'inquiétaient de certains principes généraux sur le comportement, la morale, les normes, qui, à leurs yeux, sont importants.

Ils ont donné diverses raisons pour lesquelles, selon eux, l'édition canadienne de la revue devait être maintenue et l'une de ces raisons, c'est évidemment le contenu canadien. Plusieurs personnes ont signalé des articles précis, qu'ils n'auraient pas pu lire autrement, articles d'auteurs canadiens, articles sur le Canada ou articles qui ont eu pour eux un intérêt particulier. Ils ont dit que c'était l'une des rares revues que l'on pouvait laisser traîner à la portée des jeunes enfants parce qu'elle véhiculait des principes de moralité et de vertu difficiles à trouver dans les périodiques diffusés actuellement chez nous. J'estime que le ministre, qui se soucie tant de la qualité de l'édition au Canada et aux États-Unis et qui a déclaré à quelques reprises qu'il ne voulait interdire l'entrée d'aucune publication au Canada, devrait passer en revue les kiosques à journaux, comme l'ont fait certains de mes commentants, et examiner bon nombre des publications qui entrent ici en grande quantité.

Je suis d'accord avec le député de Burnaby-Seymour pour dire que les Canadiens achèteraient probablement les éditions américaines de ces deux magazines. Du point de vue du nationalisme canadien, ce serait une perte nette et non pas un gain, car nous perdriions le contenu canadien de ces magazines, surtout en ce qui concerne le *Reader's Digest*. Nombre de Canadiens se préoccupent de la nature et de l'état des publications disponibles dans les kiosques, étalées à la portée des enfants. On n'y exerce aucune surveillance. Voilà de quoi s'inquiéter. Le ministre pourra peut-être s'attaquer à ce problème, une fois qu'il aura fini ce qui l'occupe maintenant. Mes commentants m'ont écrit et m'ont dit que le *Reader's Digest* est à la portée de tous, que son format plaît à tout le monde, qu'il est facile à lire et qu'ils se plaisent parfois à le relire. Le grand avantage du *Reader's Digest* s'est qu'il s'agit d'une publication qu'on